



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI



Schweizerischer Verein der Amts- und Spitalapotheker
Association suisse des pharmaciens de l'administration et des hôpitaux
Associazione svizzera dei farmacisti dell'amministrazione e degli ospedali
Swiss Association of Public Health Administration and Hospital Pharmacists

Révision de la LPTh: position de H+ et de la GSASA

Pascal Bonnabry
Président GSASA

Bernhard Wegmüller
Directeur H+



Leitmotiv des hôpitaux et des pharmaciens d'hôpitaux

- Prise en charge efficace et sûre des patients
- Qualité et sécurité d'approvisionnement
- Répartition interprofessionnelle des activités basée sur les compétences
- Economicité et efficacité des prestations
- Comportements conformes aux règles de l'éthique

Avis sur la révision de la LPTth

- Satisfaits des résultats de la révision anticipée sur les préparations hospitalières
 - **MAIS: danger de remise en question dans le cadre de la révision de la Loi sur les brevets**
- Avis général sur la révision actuelle:
 - Globalement positif
 - Améliore / clarifie un certain nombre de points
 - Apporte des nouveautés intéressantes
 - Quelques points d'attention à mentionner

Autorisation provisoire (art 9 a et b)

- **Un plus dans la lutte contre les ruptures d'approvisionnement !**
- Les problèmes de ruptures perdurent
- Avec cet article, Swissmedic pourra réagir rapidement
- Doit être accompagné d'autres mesures (plateforme, stocks de sécurité, etc...)

Pédiatrie

- **Les actions proposées dans ce domaine sont saluées**
- Le bâton et la carotte, en ligne avec les règles européennes (PIP, art 54a)
- Avoir la garantie de la mise sur le marché (art 16a, révocation de l'autorisation)
- La mise à disposition d'une banque de données nationale (art 67a)
 - **Nécessité d'un financement indépendant**
 - **Nécessité d'une bonne coordination du projet entre la confédération et les partenaires publics/privés**

Avantages et déclaration d'intérêts (art 57 a et b)

- La suppression de l'art. 33 est bienvenue
 - « rabais usuels et justifiés économiquement »
 - **Leçon: nécessaire d'avoir des lois précises (ce qui est/n'est pas concerné, limites)**
- Important de lutter contre les abus et d'avoir de la transparence
- Bien différencier
 - l'avantage personnel (néfaste, à régler et à déclarer)
 - le rabais à une institution (bénéfique et dont le patient doit pouvoir profiter)

Information sur le médicament

(art 67 1bis)

- **Une base de données pédiatriques, mais une péjoration de l'information de base ?**
- La situation actuelle (compendium, swissmedicinfo) est inquiétante
- La loi doit **FORCER** les fabricants à mettre à disposition une information
 - structurée, intégrable dans les systèmes d'information (e-health)
 - pour les professionnels de la santé et les patients

Perspectives ...

- Les patients âgés pour la prochaine révision ?

